

Suisse actuelles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Libre passage

Au travail !

La conseillère aux Etats de Zurich et secrétaire générale de la Société suisse des employés de commerce Monika Weber a eu la satisfaction de pouvoir remettre le 7 juillet à la Chancellerie fédérale les 127 664 signatures récoltées en un temps record à l'appui de l'initiative sur le libre passage intégral entre caisses de retraite. Un groupe interdépartemental, institué par le Département de justice et police, est déjà au travail pour examiner si le passage intégral peut être introduit par une révision du Code des obligations, et un projet de règlement sur le passage de la caisse fédérale de pension à d'autres institutions de prévoyance est actuellement dans la phase de consultation.

Zurich

Les limites de l'ouverture

Sur la rive gauche de la Limmat se dresse la belle grande église du Fraumünster, dernier témoin d'une puissante abbaye bénédictine de femmes, qui a autrefois joué un rôle politique important. Dans le chœur, des vitraux de Chagall témoignent de l'ouverture d'esprit qui régnait il y a quelques années dans la paroisse. Celle-ci accorda en 1985 au groupe de théologues féministes Frausein-Kirchsein, pour une année, l'autorisation de célébrer une fois par mois un culte œcuménique dans le chœur de l'église.

Cette autorisation a été tacitement renouvelée jusqu'en juin 1989. Le nouveau pasteur et le conseil de paroisse informent ces femmes que l'autorisation leur est retirée à partir de 1990. Principale explication donnée dans un communiqué de presse : le « groupe de contestation théologique (Disputationsgruppe) » s'est affilié au Mouvement œcuménique des femmes de Zurich, et à travers lui le groupe Frausein-Kirchsein met le Fraumünster à disposition de divers groupements religieux.

Le lendemain, un commentateur de la *Neue Zürcher Zeitung* souligne l'écart entre le juridisme du conseil de paroisse

et la souplesse que devrait avoir la politique d'une Eglise soucieuse d'ouverture.

Dans une lettre aux deux groupements féministes, dont la NZZ publie de larges extraits, le conseil de paroisse proteste de son esprit œcuménique, mais il comprend l'œcuménisme comme une relation entre des Eglises institutionnelles, alors que le mouvement œcuménique des femmes est un mouvement « de la base », qui sort de tels cadres.

Les paroisses de la rive droite de la Limmat, celle qui domine le Grossmünster, regrettent la décision du conseil de paroisse du Fraumünster. Y aurait-il dans l'Eglise zurichoise un clivage qui ne permettrait plus de franchir le Münsterbrücke ?...

En bref

● **65 syndiques** — L'hebdomadaire *Domaine public* publiait récemment les résultats d'une recherche entreprise par le *CH-Magazine*, trimestriel en langue allemande du PDC suisse, sur les femmes qui sont à la tête d'une commune dans notre pays. Il en a trouvé 65 pour 3029 communes, ce qui correspond à 2,15%. Seulement trois communes de plus de 10 000 habitants sont présidées par des femmes.

● **Appenzell RE** — Cinq semaines après le vote « historique » de la Landsgemeinde, lors de deux élections complémentaires, deux femmes ont été élues au Législatif cantonal, qui compte 58 membres.

● **Appenzell RI** — Trois démarches sont en cours au sujet du suffrage féminin :

— un recours de droit public au Tribunal fédéral,

— une initiative individuelle,

— une proposition du gouvernement cantonal de soumettre la question à la Landsgemeinde en 1990.

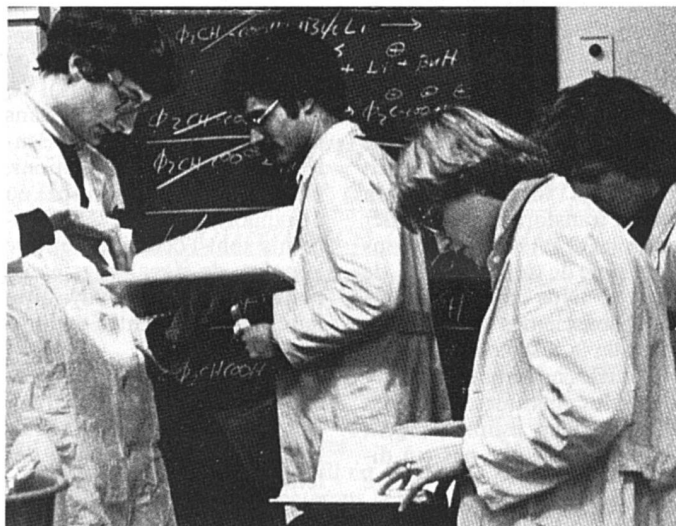
● **Opération Améthyste** — Pour rappeler les milliers et milliers de jours de service assurés volontairement par les samaritaines de 1939 à 1945, l'Alliance des samaritains organise une journée du souvenir le 21 septembre, de midi à 14 h 30, à Berne. Pour tous renseignements, s'adresser à Améthyste, case postale, 4601 Olten, ou tél. (062) 26 18 18.

Formation

Halte au gaspillage

Le Conseil fédéral a annoncé à fin juin qu'il entend investir, pendant les six prochaines années, 375 millions pour l'amélioration et l'extension de la formation technique. Il manque en effet de 10 000 à 15 000 ingénieurs à la Suisse pour maintenir sa compétitivité et par conséquent son niveau de vie. 150 millions sont destinés à augmenter les possibilités de formation dans les écoles polytechniques et techniques ou de gestion d'entreprises. Par ailleurs, il s'agit d'atteindre de nouveaux secteurs de la population et de mieux utiliser le potentiel de travail disponible

Quelques jours plus tard, le Bureau fédéral de statistiques annonçait la publication d'un répertoire — 400 pages — de toutes les possibilités de formation supérieure dans des institutions non universitaires, telles qu'écoles techniques, d'études sociales, etc. Le BFS espère que la publication de ce répertoire incitera les femmes à varier leurs choix professionnels, au moment de leur orientation ou lorsqu'elles veulent reprendre un travail rémunéré, à ne pas se confiner dans des professions où elles ne peuvent pas espérer une formation supérieure.



Encore trop peu de femmes font des études techniques (photo tirée de «Frauen der Welt», publication de la NZZ).

dans notre pays : ainsi, les jeunes générations — 260 000 moins de 20 ans vivent chez nous — et surtout les femmes ; il y a lieu de leur offrir un plus large éventail de possibilités de formation et de formation continue pour leur faciliter le retour à une activité professionnelle.

Au mois de mai, un débat avait été organisé à Zurich (dont l'université compte 8 professeurs femmes sur 328) sur la promotion des femmes à l'université, autour du thème «Frauenförderung ist Hochschulförderung». Patricia Schulz, a exposé le « modèle genevois » d'un quota dans les nominations, qui devrait amener graduellement une proportion équitable de femmes dans l'enseignement universitaire et obvier au gaspillage actuel de ressources humaines.

Le BFS constate que pendant l'année scolaire 1987/88, il n'y a eu que 8226 femmes contre 32 094 hommes pour poursuivre leur formation professionnelle. Même dans les professions où les femmes sont majoritaires, comme celle d'employée de bureau, il n'y a qu'un cinquième d'entre elles qui améliorent leur formation.

Il est inutile d'insister sur les circonstances familiales qui expliquent, au moins en partie, une telle situation. Mais le BFS pense qu'il y a aussi des raisons de nature subjective à la sous-représentation des femmes parmi les cadres telles que le manque d'encouragement de la part des parents, du mari ou du patron. Le BFS insiste sur le rôle utile des organes de conseils professionnels et des cours qui préparent au retour à un travail rémunéré.

Chambres fédérales

Démarches unitaires

On a vu récemment, à l'occasion de deux démarches, nos conseillères nationales et nos conseillers d'Etat s'unir, tous partis confondus.

A l'heure des questions au Conseil national, le 12 juin, les conseillères ont réclamé une plus forte participation des femmes aux commissions d'experts. Le président Delamuraz a reconnu que le contrôle avait été « insuffisamment systématique », mais il a ajouté que c'était aux organisations intéressées à désigner des femmes. A quoi Mme Uchtenhagen a répliqué : « Ce que vous venez de dire, je l'ai déjà entendu cent fois, mais rien ne change. Il y a aujourd'hui dans tous les domaines des femmes capables auxquelles on pourrait faire appel. »

Par ailleurs, une demande écrite a été adressée au conseiller fédéral Arnold Koller en vue de transformer sans tarder en projet de loi les propositions du groupe de travail Egalité de salaires. Nos parlementaires sont conscientes qu'au moment de la discussion d'un tel projet elles ne seront probablement plus unanimes, mais elles le sont pour estimer urgent qu'on ne continue pas « à diluer le vin avant qu'il ne trouve un tonneau qui lui convienne et qu'on puisse le goûter comme un produit arrivé à maturité ». C'est ainsi que Mme Hafner, de Schaffhouse, a soutenu la demande des parlementaires devant le Conseil national.

Mesdames Egalité

Trois Suissesses à Vienne

Le Conseil de l'Europe a convoqué pour la seconde fois sur une conférence ministérielle sur la situation des femmes. Elle s'est déroulée à Vienne les 4 et 5 juillet dernier. La délégation suisse se composait de Mmes Judith Stamm, conseillère nationale et présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, Claudia Kaufmann, du Bureau fédéral de l'égalité, et de Maria-Josèphe Lachat, du Bureau jurassien de l'égalité.

Pour nos représentantes, l'intérêt du voyage a été dans les rencontres et les échanges entre délégations. Le document final est malheureusement une décevante redite de généralités connues, mais il y a beaucoup d'idées à glaner dans les 10 ou 12 documents présentés par certaines délégations. On regrette qu'il n'y ait pas eu de rapport suisse : de tels documents sont l'occasion de faire le point, de signaler les expériences utiles que le pays a pu faire, et de présenter un programme d'action.

Le thème de la rencontre était la recherche de « stratégies politiques pour la réalisation de l'égalité effective des femmes et des hommes ». L'ordre du jour soulignait bien les trois aspects importants de ce thème :

— L'intégration des questions d'égalité dans toutes les politiques gouvernementales et le rôle des mécanismes na-

tionaux dans le processus politique dans son ensemble.

— La mise en œuvre effective des mesures visant l'égalité conformes aux législations nationales et aux accords internationaux.

— Les responsabilités des décideurs et des décideuses politiques pour faciliter, pour les femmes et pour les hommes, la conciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et des responsabilités familiales et parentales.

La délégation des Pays-Bas s'est demandé si les femmes savent ce qu'elles souhaitent, vu la diversité des termes employés : promotion de la femme (ONU), égalité des chances (Communautés européennes), égalité (Conseil de l'Europe), politique d'émancipation, Frauenpolitik, égalité des résultats, égalité de statuts, etc.

En fait, on voit se dégager deux besoins fondamentaux : de meilleures possibilités de conciliation entre les charges familiales et professionnelles, et une véritable volonté politique de réaliser l'égalité entre hommes et femmes. L'existence d'organismes nationaux indépendants de surveillance,

d'information, de médiation, d'intervention et surtout de recours (tels qu'Ombudswoman) s'avère essentielle, et il y a lieu de renforcer leurs mandats dans ce sens.

La conférence de Vienne s'est achevée sur la volonté de coopérer des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il n'y a plus à prouver l'utilité des instruments internationaux. Ainsi, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination envers les femmes, qui a été à l'origine par exemple de la création d'organismes nationaux pour l'égalité. Pourquoi la Suisse ne l'ait-elle pas encore signée ?

OFFRE D'EMPLOI

ISIS-WICCE, Réseaux Internationaux de Femmes, cherche

une documentaliste qualifiée

avec de bonnes connaissances de l'anglais et du français et expérience du travail sur ordinateur. Des connaissances d'espagnol et d'allemand seraient un avantage.

ISIS-WICCE, 3, ch. des Campanules, 1219 Aire (Genève). 022/796 44 37.

Vous souhaitez maintenir votre niveau de vie quoi qu'il arrive

Alors demandez conseil à

**« La Suisse »
Assurances**

Direction générale
Av. de Rumine 13, 1005 Lausanne
Tél. 021 20 18 11

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté des sciences économiques et sociales ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

ou

PROFESSEUR ADJOINT

de comptabilité analytique et contrôle de gestion au département d'économie commerciale et industrielle.

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er avril 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 octobre 1989, à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales, 7 route de Drize, case postale 266, 1227 Carouge, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.